

Conseil de la Faculté de droit et science politique – Conseil plénier

Date : **Lundi 23 février 2026** « Conseil hybride »

Rédactrice : Sibylle COURTEL

40 membres en exercice : 23 présents, 8 représentés

20 membres de droit et invités : 2 présents

Présents : M. Arno ABERGEL, Mme Elisa BARON (jusqu'à 14h30), M. Mattéo BARTOLUCCI (à partir de 14h50), Mme Jasmine BRIAND, Mme Mathilde BRIARD, Mme Camille CHASLE, Mme Charlotte CLAVERIE-ROUSSET (à partir de 15h), M. Pascal COMBEAU, M. Guillaume DROUOT, M. Anthony DUPLAN, M. Joan DUPUCH, Mme Barbara FRELETEAU, M. Régis FRENZEL, Mme Adeline GOUTTENOIRE, M. Léo LABBE, Mme Charlotte LE BARBEY, M. Nicolas MONCEAU, M. Jérôme PORTA, M. Jean SAGOT-DUVAUROUX, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Sébastien TOURNAUX, M. Justin VILLALBA, Mme Clarisse BLANC et Mme Laïsa FERREIRA (ENM)

Étaient représentés : Mme Carolina CERDA-GUZMAN, M. Sébastien ARTAUD, Mme Émilie DAUBERNET, Mme Laetitia GUERLAIN, Mme Romane INGELS, Mme Stéphanie ROUSSEL, M. Elliot SIMORRE, Mme Anne CADIOT-FEIDT

Membres de droit et invités présents : Mme Béatrice Polder, Mme Nathalie COULOMBEL,

Étaient excusés : Mme Marie LAMARCHE, Mme Bérengère VALLÉE

L'ordre du jour :

M. Pascal COMBEAU, Doyen de la Faculté de droit et science politique, ouvre la séance à 14h05.

1. Approbation du procès-verbal

M. COMBEAU soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2026.

➤ **Le procès-verbal de la séance du Conseil du 19 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.**

2. Modifications de maquettes

Pour les LICENCES : la parole est à Mme Élixa BARON, Vice-Doyenne Licence.

L1 histoire du Droit : il est présenté une modification des modalités d'évaluation en histoire du Droit, l'épreuve annualisée actuelle de trois heures étant jugée trop lourde au regard d'un enseignement sans travaux dirigés. Il est proposé de mettre en place deux QCM en cours d'année, dont la meilleure note serait retenue, combinée avec une épreuve terminale de deux heures en mai. La note finale serait composée à 50 % de l'épreuve terminale et à 50 % du meilleur QCM. Ce dispositif vise à favoriser un apprentissage progressif et à améliorer la réussite des étudiants, tout en supprimant le rattrapage de juin sauf cas exceptionnels.

L1 franco-allemand en Droit : il est indiqué que les nouvelles modalités d'évaluation en histoire du Droit doivent être adaptées au parcours de la licence franco-allemande, dans lequel l'enseignement n'est dispensé qu'au

premier semestre. Il est proposé, pour ces étudiants, de maintenir un QCM de fin de semestre 1 et une épreuve terminale portant uniquement sur ce semestre, chacune comptant pour 50 % de la note finale. En l'absence d'un second QCM, une épreuve de rattrapage au mois de mai est maintenue afin de garantir un droit à la seconde chance. Le dispositif est présenté comme spécifiquement adapté aux étudiants du parcours franco-allemand.

L1 - UE transition : il est rappelé que l'UE Transition, mise en place l'année précédente pour les étudiants de L1, a révélé une difficulté formelle dans la maquette pédagogique. Bien que l'évaluation en contrôle continu ait été prévue, le coefficient n'y figurait pas explicitement. Il est proposé de régulariser la situation en confirmant l'attribution d'un coefficient 10, correspondant au barème déjà appliqué implicitement. Il est précisé que ce coefficient reste l'un des plus faibles de la maquette et qu'il ne dépend pas directement du nombre d'ECTS.

L1, L2, L3 – engagement étudiant : il est signalé que l'UE Engagement étudiant, évaluée désormais au semestre 2, comporte encore la mention « évaluation annuelle » dans la maquette, ce qui prête à confusion. Il est proposé de corriger cette erreur pour que la maquette reflète la réalité de l'évaluation semestrielle.

L1, L2, L3 – parcours internationaux pour les étudiants étrangers : il est indiqué que les enseignements dirigés (ED) étaient jusqu'à présent séparés des cours magistraux et des TD, constituant une UE à part. Il est proposé d'intégrer désormais les ED au sein de l'UE disciplinaire correspondante, ce qui ne change rien sur le fond mais simplifie l'affichage et le calcul administratif.

L3 science politique : il est rappelé que le module « Découverte des ressources documentaires » avait été initialement proposé en unité facultative, ce qui soulevait des inquiétudes quant à sa fréquentation. Après consultation des directeurs de parcours, il est décidé de le passer en UE obligatoire dans le BCC transverse. Pour ajuster les ECTS et les coefficients, un ECTS et un barème 10 sont attribués à ce module.

- **La modification de la maquette L1 Droit parcours international délocalisé à Vilnius – étudiants francophones est approuvée à l'unanimité.**
- **La modification de la maquette L1 Droit parcours international délocalisé à Vilnius – étudiants francophones est approuvée à l'unanimité est approuvée à l'unanimité.**
- **La modification de la maquette L1 Droit et science politique option filière santé K – Agen est approuvée à l'unanimité.**
- **La modification de la maquette L1 Droit et science politique option filière santé MMOP – Agen est approuvée à l'unanimité.**
- **La modification de la maquette L1 Droit et science politique – Agen est approuvée à l'unanimité.**
- **La modification de la maquette L1 Droit et science politique - Préparation Gustave Eiffel est approuvée à l'unanimité.**
- **La modification de la maquette L1 Droit français et Droit anglais est approuvée à l'unanimité.**
- **La modification de la maquette L1 Droit français et Droit espagnol est approuvée à l'unanimité.**
- **La modification de la maquette L1 Droit parcours international franco-allemand en Droit est approuvée à l'unanimité.**
- **La modification de la maquette L1 Droit parcours international pour étudiants étrangers est approuvée à l'unanimité.**

- La modification de la maquette L1 Droit et science politique option filière santé K – Périgueux est approuvée à l'unanimité.
- La modification de la maquette L1 Droit et science politique option filière santé MMOP – Périgueux est approuvée à l'unanimité.
- La modification de la maquette L1 Droit et science politique – Périgueux est approuvée à l'unanimité.
- La modification de la maquette L1 Droit et science politique option filière santé K – Pessac est approuvée à l'unanimité.
- La modification de la maquette L1 Droit et science politique option filière santé MMOP – Pessac est approuvée à l'unanimité.
- La modification de la maquette L1 Droit et science politique – Pessac est approuvée à l'unanimité.
- La modification de la maquette L2 Droit et science politique – Agen est approuvée à l'unanimité.
- La modification de la maquette L2 Droit parcours international pour étudiants étrangers est approuvée à l'unanimité.
- La modification de la maquette L2 Droit et science politique – Périgueux est approuvée à l'unanimité.
- La modification de la maquette L2 Droit et science politique – Pessac est approuvée à l'unanimité.
- La modification de la maquette L3 Droit international et européen – parcours international pour étudiants étrangers est approuvée à l'unanimité.
- La modification de la maquette L3 Droit parcours international franco-allemand en Droit est approuvée à l'unanimité.
- La modification de la maquette L3 Droit – parcours judiciaire – Agen est approuvée à l'unanimité.
- La modification de la maquette L3 Droit – parcours judiciaire – Périgueux est approuvée à l'unanimité.
- La modification de la maquette L3 Droit – parcours judiciaire – Pessac est approuvée à l'unanimité.
- La modification de la maquette L3 Droit – parcours Droit privé – Agen est approuvée à l'unanimité.
- La modification de la maquette L3 Droit – parcours Droit privé – Pessac est approuvée à l'unanimité.
- La modification de la maquette L3 Droit – parcours Droit public – Agen est approuvée à l'unanimité.
- La modification de la maquette L3 Droit – parcours Droit public – Périgueux est approuvée à l'unanimité.
- La modification de la maquette L3 Droit – parcours Droit public – Pessac est approuvée à l'unanimité.
- La modification de la maquette L3 Droit – parcours entreprise – Périgueux est approuvée à l'unanimité.
- La modification de la maquette L3 Droit – parcours entreprise – Pessac est approuvée à l'unanimité.

- **La modification de la maquette L3 Droit – parcours Droit international et européen – Pessac est approuvée à l’unanimité.**
- **La modification de la maquette L3 Droit – parcours administration publique – Pessac est approuvée à l’unanimité.**
- **La modification de la maquette L3 Droit – parcours science politique – Pessac est approuvée à l’unanimité.**
- **Les modifications des modalités de validation des acquis des licences sont approuvées à l’unanimité.**
- **Les modifications des modalités de validation des acquis de la double licence franco-allemande sont approuvées à l’unanimité.**

Pour les MASTERS : la parole est à M. Guillaume DROUOT, Vice-Doyen Master.

- M1 et M2 mention science politique : il est présenté une refonte des maquettes de M1 et M2 visant un M1 plus théorique et un M2 plus opérationnel, tout en respectant le volume d’heures. Les changements tiennent compte des départs et recrutements d’enseignants, avec des matières modifiées, ajoutées ou renommées.

- **La modification de la maquette M1 Science politique – parcours politique comparée et coopération internationale : Amériques est approuvée à l’unanimité.**
- **La modification de la maquette M1 Science politique – parcours politiques comparées : pensées et politiques du changement est approuvée à l’unanimité.**
- **La modification de la maquette M2 Science politique - parcours politique comparée et coopération internationale : Amériques est approuvée à l’unanimité.**
- **La modification de la maquette M2 Science politique – parcours politiques comparées : pensées et politiques du changement est approuvée à l’unanimité.**

- M1 et M2 sécurité globale analyse politique à Galatasaray en Turquie : il est présenté des modifications afin que les maquettes reflètent la réalité des cours proposés par le partenaire. Ces ajustements visent à aligner le programme sur le projet initial.

- **La modification de la maquette M1 Science politique – Sécurité Globale : parcours analyste politique est approuvée à l’unanimité.**
- **La modification de la maquette M1 Science politique – Sécurité Globale : parcours analyste politique international est approuvée à l’unanimité.**
- **La modification de la maquette M2 Science politique – Sécurité Globale : parcours analyste politique est approuvée à l’unanimité.**
- **La modification de la maquette M2 Science politique – Sécurité Globale : parcours analyste politique international est approuvée à l’unanimité.**

- Master Droit pénal approfondi : un cours de Droit pénal constitutionnel de 10 heures est créé, compensé par la suppression de 10 heures prévues pour les séances de méthodologie ou d’encadrement de mémoire, afin de maintenir l’équilibre horaire.

- **La modification de la maquette M2 Droit pénal et science criminelle – parcours Droit pénal approfondi est approuvée à l’unanimité.**

• Master Droit des personnes et de la famille : trois cours deviennent obligatoires en M1 : Procédure civile, Droit pénal spécial et Histoire du droit. Le cours d’histoire du droit est renommé « Histoire du droit de la famille », ce qui entraîne un ajustement pour le Master Culture juridique où cette UE est mutualisée.

- **La modification de la maquette M1 Droit privé – parcours Droit des personnes et de la famille est approuvée à l’unanimité.**

- **La modification de la maquette M1 Histoire du Droit et des institutions - parcours culture juridique est approuvée à l’unanimité**

• M2 Droit comparé : il est indiqué que, pour les Masters 2 Droit privé comparé, Droit des affaires comparé et Droit social comparé, un cours d’anglais spécifique est créé à la demande du département des langues et en concertation avec les directeurs de masters. Ce cours de 15 heures permet d’uniformiser le nombre d’heures de langue et d’homogénéiser le niveau des étudiants, auparavant très variable selon les cours d’anglais liés aux matières de rattachement. Le regroupement est également pertinent pédagogiquement, les thématiques abordées étant communes aux trois masters de Droit comparé.

- **La modification de la maquette M2 Droit privé – parcours Droit privé comparé est approuvée à l’unanimité.**

• M1 et M2 Droit social : le nombre d’ateliers proposés est réduit. Les étudiants passant de trois à deux ateliers doivent en choisir un seul, et lorsqu’il y avait deux ateliers, le choix reste limité à un. Cette modification s’applique également aux Masters Droit social comparé, Enjeux et techniques du Droit social et Droit de l’emploi et des relations sociales, pour lequel un seul atelier est maintenu, au choix entre rédaction de notes de synthèse et rédaction d’actes de conclusion.

- **La modification de la maquette M1 Droit social – parcours Droit de l’emploi et des relations sociales est approuvée à l’unanimité.**

- **La modification de la maquette M1 Droit social – parcours Droit social comparé est approuvée à l’unanimité.**

- **La modification de la maquette M1 Droit social – parcours enjeux et techniques du Droit social est approuvée à l’unanimité.**

- **La modification de la maquette M2 Droit social – parcours Droit social comparé est approuvée à l’unanimité.**

- **La modification de la maquette M2 Droit social – parcours enjeux et techniques du Droit social est approuvée à l’unanimité.**

• M2 Droit – parcours law for innovation :

- **La modification de la maquette M2 Droit – parcours law for innovation est approuvée à l’unanimité.**

• Modalités de validation des acquis pour les masters 2:

- **Les modifications des modalités de validation des acquis des masters 2 sont approuvées à l’unanimité.**

3. Demandes de subventions

Sur le budget apprentissage

- Association du Master 2 Contrats d'Affaires et Droit du Marché (CDAM) : dans le cadre d'un voyage d'études à Paris programmé du 24 au 26 février 2026. Le montant demandé est de 2568.50€.

- **La demande de participation financière de l'association du Master 2 Contrats d'Affaires et Droit du Marché est approuvée à l'unanimité.**

- Association des Juristes Conseil Bordelais (JCB-DJCE) : dans le cadre d'un voyage d'études à Paris programmé du 15 au 17 avril 2026. Le montant demandé est de 4416€.

- **La demande de participation financière de l'association des Juristes Conseil Bordelais est approuvée à l'unanimité.**

- Association du Master 2 Droit des Affaires et Fiscalité (DJCE) : dans le cadre d'un séjour à Montpellier programmé du 1er au 28 juin 2026. Le montant demandé est de 4580€.

- **La demande de participation financière de l'association du Master 2 Droit des Affaires et Fiscalité est approuvée à l'unanimité.**

- Association du Master 2 Droit de la vigne et du vin (Intermillésimes) : dans le cadre d'une participation au congrès de l'AIDV à Bruxelles programmé du 26 au 29 mars 2026. Le montant demandé est de 3000€.

- **La demande de participation financière de l'association du Master 2 Droit de la vigne et du vin est approuvée à l'unanimité.**

Sur le budget master

- Association du Master Droit International (AMD I) : dans le cadre de l'organisation d'une simulation d'une assemblée générale des Nations Unies programmée le 23 février 2026 à Bordeaux. Le montant demandé est de 300€.

- **La demande de participation financière de l'association Master Droit International est approuvée à l'unanimité.**

- Association du Master 2 Droit pénal approfondi : dans le cadre d'un déplacement à Paris, pour rencontrer M. le Procureur Général près la Cour de Cassation, programmé le 5 mars 2026 à Paris. Le montant demandé est de 390€.

- **La demande de participation financière de l'association du Master 2 Droit pénal approfondi est approuvée à l'unanimité.**

- Association du Master Droit social (Apis Socialis) : dans le cadre d'une participation d'une délégation étudiante au challenge étudiants de l'association française pour l'OIT (AFOIT) programmé du 16 au 17 mars 2026 à Genève. Le montant demandé est de 603€.

- **La demande de participation financière de l'association Master Droit social est approuvée à l'unanimité.**

Sur le budget faculté

- Association Parlement des étudiants Bordeaux : dans le cadre d'un voyage institutionnel à Paris programmé du 10 au 12 avril 2026. Le montant demandé est de 500€. Financé sur le budget Faculté à hauteur de 500€.

- **La demande de participation financière de l'association Parlement des étudiants Bordeaux est approuvée à l'unanimité.**

4. Questions diverses

Une inquiétude est exprimée à la suite d'une interview du Président de l'Université évoquant une possible baisse des capacités d'accueil en licence, notamment en droit. Il est précisé que les chiffres mentionnés dans cette interview ne doivent pas être retenus tels quels. Il est confirmé qu'une réflexion existe sur les capacités d'accueil, rappelant qu'une réduction avait déjà été demandée il y a deux ans, partiellement accordée, sans nouvelle demande pour la prochaine rentrée à ce stade. Il est également souligné que la régulation des effectifs reste limitée en première année et inexistante en deuxième et troisième années, où de nombreuses inscriptions extérieures interviennent, entraînant des ajustements tardifs et des difficultés d'organisation pédagogique, notamment pour la création de groupes de TD.

Une question est posée concernant l'organisation des partiels de L1 prévus en mai, notamment quant aux amphithéâtres disponibles en l'absence de l'Aula Magna, les L1 étant les principaux concernés. Il est demandé si des solutions ou pistes de réflexion ont été identifiées et proposé d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain conseil. Il est rappelé que des avancées ont déjà eu lieu sur le calendrier des examens.

L'ordre du jour étant épuisé, M. COMBEAU clôt la séance à 15h43.